

28 mai 2003

03.129

**Interpellation du groupe socialiste****L'office médico-pédagogique (OMP) peut-il encore fonctionner?**

L'OMP, service de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents de 0 à 18 ans, rencontre actuellement des difficultés à plusieurs niveaux:

- L'OMP est un service dont la structure fonctionne avec un médecin-directeur et quatre médecins-chefs (ces derniers s'occupant des différents secteurs du service). Le poste de médecin-directeur, poste de supervision qui chapeaute le service, est vacant depuis bientôt deux ans. La pénurie de pédopsychiatres peut en être la cause. Cependant, la question subsiste: le poste va-t-il rester vacant encore longtemps?
- Nous avons appris que l'un des quatre médecins-chefs (mentionnés ci-devant) quittera vraisemblablement ses fonctions à la fin de l'année scolaire 2003, soit en juillet 2003. Comment envisage-t-on le fonctionnement du secteur qui n'aura plus de médecin-chef?
- La longue vacance du poste de directeur met en péril la reconnaissance de l'office auprès de la Fédération suisse des médecins (FMH). Il sera dès lors difficile de conserver le statut "d'établissement de formation" vu l'absence de cadre formateur. L'OMP pourrait être déclassé et perdre alors tout son attrait pour les médecins-assistants qui complètent leur formation. Ce "déclassement" pourrait aussi se répercuter au niveau d'une non-reconnaissance par les caisses-maladie des soins prodigués par l'OMP. Où en est le dossier?
- Les mesures d'économies budgétaires décidées par le Conseil d'Etat ont passablement limité les dépenses en matière de formation et de perfectionnement des collaborateurs de l'office (40% d'après les comptes 2002). La lourdeur et la complexité de certaines psychothérapies nécessitent que les thérapeutes consultent un tiers, c'est-à-dire qu'ils puissent faire appel à une supervision extérieure. Cette possibilité était incluse dans le poste "formation et perfectionnement". De plus, les connaissances générales des thérapeutes doivent pouvoir être évolutives dans un domaine où les progrès sont constants. N'est-ce pas un appauvrissement pour le personnel que de restreindre son accès à la formation? N'est-ce pas aussi une perte pour la collectivité qui fait appel aux soins pédopsychiatriques de l'OMP?
- L'OMP est, depuis plusieurs mois, surchargé. La surcharge est telle qu'il y a en ce moment une liste d'attente. Est-il possible d'améliorer la situation dans un court laps de temps?

Quels sont les projets et objectifs du Conseil d'Etat pour l'OMP à court, moyen et long termes?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

*Signataires:* S. Müller Devaud, C. Siegenthaler, C. Bertschi, M. Guillaume-Gentil-Henry, A. Bovet, François Cuche, F. Perrin-Marti et M. Perroset.